



# Procès-Verbal du Conseil Municipal d'Auzances

Lundi 24 Janvier 2022 à 19 heures 30

## Salle du Conseil Municipal – Mairie d'Auzances

- ✓ **Présents** : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Fabien JAMME, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christine BICHON-MOREL, Christian SCARAMUCIA, Jean-Pol GILBERT, Françoise SUDI GUIRAL
- ✓ **Absents** : Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pascal HELION, Chrystelle VAXIVIERE, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD
- ✓ **Pouvoirs** : de Delphine DIONNET à Leilha BERTHON  
de Jean-Pascal HELION à Fabien JAMME  
de Marie-Claude BOUGNOUX à Françoise SIMON
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance** : Leilha BERTHON
- ✓ **Approbation du compte-rendu de séance du 29.11.2021** : approuvé à l'unanimité

### **Madame le Maire demande l'accord au Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :**

- Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable assignataire de la commune d'Auzances pour le recouvrement des produits locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'autorisation de poursuites donnée au comptable assignataire de la commune d'Auzances.

- ✓ **Compte-Rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 30 novembre 2020 :**

Madame le Maire rappelle au Conseil le fonctionnement de la DETR et précise que toutes les décisions DETR 2022 (2021-31, 32 et 33) vont être modifiées car dans le règlement DETR 2022 il y a une rubrique n°16 qui fait état d'un taux maximum de 50% pour les communes Petites Villes de Demain/C2RTE.

Elle explique qu'au départ la sous-préfecture et la préfecture avaient une interprétation différente de cette rubrique mais que les chefs de service de Guéret avaient confirmé que ce taux de 50% n'était pas nécessairement lié à des rénovations énergétiques.

Madame le Maire indique qu'une nouvelle décision doit être prise pour une demande DSIL de 30% pour la phase 1 de l'aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville.

**DECISION n° 2021-31 du 03/12/2021** portant demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 – DETR 2022 – pour la réhabilitation partielle d'une friche industrielle – Aménagement d'Ateliers Municipaux – Deuxième Phase

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	141 353, 52 €	DETR 2022 sollicitée 40%	56 541, 41 €
		Autofinancement communal	84 812, 11 €
TOTAL HT	141 353, 52 €	TOTAL HT	141 353, 52 €

**DECISION n° 2021-32 du 03/12/2021** portant maintien de la demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 – DETR 2021 – pour l'aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville – Phase 1 (déconstruction de l'immeuble Clidière)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	53 200, 00 €	DETR 2020 sollicitée 40%	25 280, 00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 900, 00 €	Autofinancement communal	37 920, 00 €
Divers travaux	8 100, 00 €		
TOTAL HT	63 200, 00 €	TOTAL HT	63 200, 00 €

**DECISION n° 2021-33 du 06/12/2021** portant demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 – DETR 2022 – pour les travaux de réaménagement des installations d'éclairage suite à l'enfouissement des réseaux rue de la Victoire et Chemin de Villechereix

Travaux sous convention de co-maîtrise d'ouvrage du 22/06/2015 reçue en Préfecture le 08.07.2015

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	29 875, 46 €	DETR 2022 sollicitée 35 %	10 456, 41 €
		Subvention SDEC 30%	8 962, 64 €
		Autofinancement communal	10 456, 41 €
TOTAL HT	29 875, 46 €	TOTAL HT	29 875, 46 €

**DECISION n° 2022 – 1 du 07/01/2022** portant sur le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de désamiantage sur une toiture du carré des artisans : le devis de l'entreprise SAS LAURENT MONTAGE LEVAGE est retenu pour un montant de 5 897, 50 € HT soit 7 077, 00 € TTC.

**DECISION n° 2022 – 2 du 13/01/2022** portant sur le choix des entreprises pour la réalisation des travaux de désamiantage sur une toiture du stand de tir Alain Mathieu et d'aménagement des abords extérieurs du stand de tir Marcel Dornier :

Le devis de l'entreprise SAS LAURENT MONTAGE LEVAGE est retenu pour un montant de **12 325, 00 € HT**, soit **14 790, 00 € TTC**, pour les travaux de désamiantage sur une toiture du stand de tir Alain Mathieu.

Le devis du SIVOM Auzances Bellegarde est retenu pour un montant de **3 380, 00 € HT**, soit **4 056, 00 € TTC** pour les travaux d'aménagement des abords extérieurs du stand de tir Marcel Dornier.

**1 – Autorisation à Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Année 2022 – (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Madame le Maire rappelle au Conseil que tant que le budget de l'année 2022 n'est pas voté, elle peut continuer à payer les factures de fonctionnement ainsi que les RAR de 2021 (devis signés avant le 31 décembre 2021 pour l'investissement) mais que le Conseil doit lui donner son autorisation pour les factures d'investissement non engagées avant le 31 décembre 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Délibération portant autorisation à Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Année 2022 -  
(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Article L 1612-1**

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.*

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon les dépenses d'investissement effectives suivantes :

Rappel : Prévisions 2021 (sommes inscrites au budget primitif 2021) – RAR 2020 (Restes à Réaliser 2020)  
Opération n° 134 Travaux de voirie (Place du Terrier)

(Prévisions 2021 : 45 602, 46 € – RAR 2020 14 469, 34 € = 31 133, 12 €)

=> 31 133, 12 € X 25% = 7 783, 28€

**Article 2315 : 7 000, 00 €**

Opération n° 142 Acquisition de matériel (Aspirateurs)

(Prévisions 2021 : 37 917, 70 € – RAR 2020 6 602, 70 € = 31 315, 00 €)

=> 31 315, 00 € X 25% = 7 828, 75 €

**Article 2188 : 2 000, 00 €**

Opération n° 143 Bâtiments communaux (Mobilier salle CM + Réfection façade nord Mairie)

(Prévisions 2021 : 247 257, 23 € – RAR 2020 177 417, 23 € = 69 840, 00 €)

=>69 840, 00 € X 25% = 17 460, 00 €

**Article 21784 : 2 000, 00 €**

**Article 2313 : 13 000, 00 €**

Opération n° 198 Gendarmerie (MO et travaux)

(Prévisions 2021 : 227 855, 58 € – RAR 2020 21 185, 58 € = 206 670, 00 €)

=> 206 670, 00 € X 25% = 51 667, 50 €

**Article 2313 : 51 660, 00 €**

Opération n° 201 Signalétique (assistance AMO et impression subligraphie)

(Prévisions 2021 : 26 511, 00 € – RAR 2020 0, 00 € = 26 511, 00 €)

=> 26 511, 00 € X 25% = 6 627, 75 €)

**Article 21578 : 1 400, 00 €**

**Article 2188 : 5 000, 00 €**

Opération n° 207 Aménagement des places (lancement de l'appel d'offres pour une AMO, diagnostics avant travaux, huissiers etc...)

(Prévisions 2021 : 77 140, 00 € X 25% = 19 285, 00 €)

**Article 2313 : 15 000, 00 €**

Opération n° 210 Local Associations – Espace André Vénuat (travaux)

(Prévisions 2021 : 255 441, 21 € - RAR 2020 10 659, 41 € = 244 781, 80 €)

=> 244 781, 80 € x 25 % = 61 195, 45 €)

**Article 2313 : 30 000 €**

**Total : 127 060, 00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**2 – Amende de police 2021**

Madame le Maire informe le Conseil que la somme de 2 562, 74 € a été allouée à la commune d'Auzances, au titre des amendes de police, pour l'année 2021.

Elle précise qu'il faut adresser au Conseil Départemental de la Creuse la délibération et les devis des travaux que la commune souhaite voir subventionnés par cette attribution.

Il faut donc présenter un devis pour une somme minimum de 3 203, 43 € HT (taux de subvention maximum de 80%).

Madame le Maire souhaiterait que quelques élus fassent le tour de la commune pour identifier les besoins en panneaux. Elle précise que les services techniques de la commune ont commencé ce recensement et demandé un

devis à Direct Signalétique pour la pose ou le remplacement de certains panneaux du centre-ville (intersection priorité à droite, stop, cédez le passage etc...). Le premier devis s'élève à 5 841, 18 € HT (7 009, 42 € TTC). Celui-ci devra être complété par les panneaux d'interdiction aux PL devant être posés aux entrées du bourg.

Fabien JAMME fait remarquer qu'il ne faut pas trop en mettre sinon personne n'y fera attention.

Christian SCARAMUCCIA indique que, route de la Courtine, un bosquet cache les panneaux indiquant les différentes directions et qu'il faudrait donc le tailler.

Françoise SIMON lui répond qu'elle demandera aux services techniques de s'en occuper.

Serge DESBOUDARD signale qu'en arrivant vers l'école en venant du hameau de Malval, il n'y a pas de panneau de limitation à 30km/h.

Fabien JAMME pense aussi qu'il serait bien de bénéficier des services d'une personne extérieure à Auzances pour plus d'objectivité.

Leilha BERTHON indique qu'il faudrait aussi remplacer les panneaux qui ont été volés et émet l'idée de mettre des panneaux aux entrées de ville indiquant les différents commerces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la somme de 2 562,74 € allouée à la commune au titre des amendes de police soit utilisée pour l'achat de panneaux de signalisation.

### **3- Bail avec la DDFip pour l'hébergement du Conseiller aux Décideurs Locaux – CDL – dans les locaux de l'ancien syndicat d'initiative**

Le bail de la trésorerie 12 rue Saint Jacques se terminera au 30.04.2022 (pour rappel loyer trimestriel de 1 256, 75 €).

Le Conseiller au Décideurs Locaux (CDL), à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022, aurait son bureau dans l'ancien local du syndicat d'initiative. Le loyer proposé par la DDFip serait de 2 000, 00 € par an pour ce local.

Pour Françoise SIMON, la venue du CDL à Auzances est une manière de « faire passer la pilule » après la fermeture de la trésorerie. Il y avait effectivement de moins en moins de monde qui y allait mais parce qu'elle n'était plus ouverte que le matin et totalement fermée durant la crise sanitaire.

Françoise SIMON craint que la poste ne fasse pareil : elle est régulièrement fermée et les dysfonctionnements se multiplient y compris dans la distribution.

Christian SCARAMUCCIA se plaint de l'heure de levée du courrier qui est trop tôt.

Serge DESBOUDARD signale que la factrice roule sur un parterre de fleur chemin de Villechereix pour pouvoir mettre le courrier dans la boîte sans descendre de voiture.

Madame le Maire déplore tous ces problèmes et les fera remonter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à poursuivre les démarches et à signer le bail avec la DDFip pour l'occupation de cet espace.

### **4- Mise à jour de l'adressage**

REFERENCE CADASTRALE	PROPRIETAIRES	ADRESSE POSTALE ATTRIBUEE
		45 A1 route de la Courtine (Carré des artisans) cf plan
		45 A2 route de la Courtine (Carré des artisans) cf plan
		45 A3 route de la Courtine (Carré des artisans) cf plan
		45 B route de la Courtine (Maison des artisans) cf plan

AD 355	Commune d'AUZANCES	45 C route de la Courtine – cf plan
		45 D1 route de la Courtine – cf plan
		45 D2 route de la Courtine – cf plan
		45 D3 route de la Courtine – cf plan
		45 E route de la Courtine – cf plan
		45 F route de la Courtine – (Ateliers Municipaux) cf plan
AC 469	Commune d'AUZANCES	5 route de Clermont (immeuble Secours Populaire) cf plan
	Commune d'AUZANCES	5 A1 route de Clermont (1 <sup>er</sup> étage immeuble Secours Populaire) cf plan
	Commune d'AUZANCES	5 A2 route de Clermont (ancien local SDF) cf plan
AD 173	Commune d'AUZANCES	6 bis rue de la Mairie (ancien syndicat d'initiative)
	Commune d'AUZANCES	6 rue de la Mairie (logement au 1 <sup>er</sup> étage)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise à jour de l'adressage comme présenté ci-dessus.

#### **5 – Création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'espace André Vénuat – Avenant n° 1 au marché du lot n° 07 - Peinture**

L'entreprise COULEURS Déco – 94 rue des oiseaux – 36400 LA CHATRE, a été retenue pour le lot 07 peinture concernant le marché relatif à la création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'Espace André Vénuat, pour un montant de 8 173, 00 € HT – 9 807, 60 € TTC.

Un plafond en plaque de plâtre va être installé dans le bureau et le hall allant vers le gymnase, à la place des dalles. Il convient donc de prévoir la peinture de ces dalles.

COULEURS Déco a établi un devis pour ces travaux non prévus initialement, qui s'élève à 150, 00 € HT – 180, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et autorise Madame le Maire à signer ce devis et l'avenant n° 1 au marché de Couleurs déco pour les montants précités, ce qui porte le montant du marché de 8 173, 00 € HT – 9 807, 60 € TTC, à 8 323, 00 € HT – 9 987.60 € TTC.

#### **6 – Adoption du Règlement Intérieur de la commune d'Auzances**

Françoise SIMON rappelle au Conseil que le projet de règlement intérieur leur a déjà été envoyé afin qu'il puisse en prendre connaissance avant cette réunion.

Elle rappelle à Christian SCARAMUCCIA que les convocations pour les réunions du Conseil Municipal sont systématiquement affichées sur le panneau d'affichage réglementaire devant la mairie.

Elle informe aussi le Conseil que, suite à une conversation avec une habitante d'Auzances qui lui a fait remarquer qu'il n'y avait pas eu d'appel à la population pour faire partie des différents comités, il sera nécessaire de le faire. Effectivement, après les élections municipales, la crise sanitaire est arrivée et de nombreux oublis ont eu lieu

Françoise SIMON émet l'idée de faire des réunions par secteur ou par thème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le règlement présenté par Madame le Maire.

#### **7 – Avenant à la convention pour le local 5 route de Clermont – 23700 AUZANCES, avec le Réseau Creusois SIAE**

Françoise SIMON rappelle au Conseil la délibération en date du 27 mai 2020, autorisant la mise à disposition de l'ancien local SDF au Réseau Creusois des SIAE, pour la période du 4 décembre 2020 au 3 décembre 2021, à raison de 50 € par mois (charges électricité et eau comprises).

Le Réseau Creusois des SIAE sollicite le renouvellement de cette mise à disposition du 4 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

Françoise SUDI GUIRAL signale que le SIAE a posé une plaque « en plein milieu » de la fontaine des Anes, avenue de la Gare et qu'il serait mieux de la poser à un endroit plus discret.

Françoise SIMON répond qu'ils n'en ont pas fait la demande et n'en avaient donc pas le droit. Elle les appellera.

Françoise SUDI GUIRAL fait aussi remarquer que la finition du verrou de la fontaine du Deveix n'est pas jolie et le bois non traité. Un traitement avec du brou de noix aurait peut-être été judicieux.

Jean-Pol GILBERT dit qu'il faudrait sabler les pierres de la fontaine des Anes, qu'il y a de l'enduit partout.

Françoise SUDI GUIRAL demande l'état d'avancement des travaux pour le lavoir.

Christine BICHON-MOREL et Fabien JAMME lui répondent que ce n'est pas fait ; il y a trop de racines dedans et une souche que le SIAE ne peut pas enlever car non équipé. Ces tâches devraient être sous-traitées au SIVOM.

Georges DIONNET rappelle qu'il était question de mettre une buse chemin des pantoufles (1 RAR était normalement prévu pour un aqueduc à la Rolline).

D'après M. ROUFFET, l'eau s'écoule à nouveau normalement, il n'y en aurait donc plus besoin.

Françoise SUDI GUIRAL demande si le mécanisme de la fontaine des Anes existe toujours.

Georges DIONNET lui répond qu'il n'y a plus rien et qu'il y a beaucoup de travail pour le refaire.

Fabien JAMME précise que cela coûte très cher.

Françoise SUDI GUIRAL a trouvé sur internet une entreprise basée en Normandie qui pratiquerait des prix raisonnables.

Françoise SIMON pense qu'il serait mieux que les fontaines soient en eau.

Françoise SUDI GUIRAL est d'accord avec elle et précise que les fontaines ne sont pas que décoratives et pourraient aussi servir, par exemple, pour arroser les fleurs...

Le Conseil s'interroge sur le lavoir et la fontaine situés dans le square en mémoire de la guerre d'Algérie qui sont cachés par le local de la Lyonnaise des eaux. Françoise SIMON souhaiterait voir avec Suez pour trouver une autre solution et mettre en valeur ce patrimoine.

Il va aussi falloir demander un devis au SIVOM pour refaire le mur de soutènement qui s'est écroulé sous la fontaine du Deveix

Toujours enclin à valoriser le patrimoine communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition pour la prolongation de cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2022.

## **8 – Renouvellement de la convention avec le Réseau Creusois SIAE pour la Grange du Midi**

Françoise SIMON rappelle au Conseil la délibération en date du 27 septembre 2021, décidant la mise à disposition gratuite de la grange du Midi (seul l'électricité est à la charge du SIAE au vu des relevés effectifs) pour du stockage de matériel / matériaux et atelier de travail au Réseau Creusois SIAE, du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Le Réseau Creusois des SIAE sollicite le renouvellement de cette mise à disposition qui arrivera à échéance le 31 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions.

## **9 – Convention de mise à disposition pour l'immeuble occupé par le Secours Populaire**

Madame le Maire explique qu'afin de régulariser l'occupation de l'immeuble sis 5 route de Clermont, ainsi que le 1<sup>er</sup> étage, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition gratuite de ces locaux, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

### **Questions diverses**

#### **- Problème d'infiltrations d'eau 3 chemin de la Justice à Auzances**

Jean-Pol GILBERT dit que Thomas TERNAT, maçon, est allé voir et que c'est le trottoir qui penche vers la maison, ce qui expliquerait le désordre. Il a essayé de reboucher mais cela n'a rien donné.

Jean-Pol GILBERT propose de refaire un solin.

Fabien JAMME répond que la pente de la rue est trop importante pour provoquer de l'humidité aussi haut sur le mur et qu'un solin ne servira à rien. Il pense que c'est plutôt l'eau qui remonte par capillarité de la cave.

Françoise SIMON propose de demander un devis à l'entreprise TERNAT pour un solin et une reprise de la bordure en gouttière malgré l'incertitude quant à l'efficacité de ces travaux. Elle communiquera avec les riverains concernés.

#### **- Rotary / France Alzheimer**

Le Rotary organise une randonnée voiture, qui sera à Auzances le samedi 11 juin 2022, au profit de France Alzheimer et sollicite une collation de la part de la commune et une visite guidée d'Auzances.

Françoise SIMON rappelle au Conseil que la commune fait habituellement un don à France Alzheimer.

Le Conseil décide que ce sera soit la collation soit le don.

Françoise SUDI GUIRAL est d'accord pour s'occuper de la visite.

#### **- Dossier Ages et Vie**

Françoise SIMON informe le Conseil qu'elle a validé les derniers plans et que la commune est en attente du permis de construire.

Leilha BERTHON demande combien il y aura de logements.

Françoise SIMON répond qu'il y aura 2 fois 8 logements avec 2 grands espaces communs.

Les plans ont été modifiés par rapport aux précédents : il n'y a plus d'espace entre les deux maisons qui sont maintenant accolées. A l'étage, il y aura deux grands logements pour le personnel ainsi qu'un petit.

Françoise SIMON annonce au Conseil que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour le carré des artisans a été déposée le 05 janvier dernier.

Fabien JAMME annonce que le département a prévu de faire les travaux d'aménagement de la cour du collège sans attendre que les travaux d'assainissement ne soient faits. Si la commune veut les faire avant il va falloir accélérer. Un courrier devrait être envoyé à la commune si elle décide de faire les travaux après ceux du département pour lui demander de remettre le sol en état.

#### **- Pérennisation du poste de l'école élémentaire**

La demande a été faite au DASEN par Françoise SIMON

#### **- Réunions prévues**

Mercredi 26/01 matin : rencontre avec le syndicat Est Creuse pour le calorifugeage des bâtiments communaux (chaufferie de la salle des fêtes, maison à Coux, sous-sol d'AGIR (peut-être déjà fait), vestiaires salle omnisports + vestiaires foot, gendarmerie).

Cette opération est gratuite et le travail effectué par l'entreprise sera contrôlé.

Mercredi 26/01 à 14h00 : assainissement, à la mairie d'Auzances

Rendez-vous visio « Petites Villes de Demain »

Jedi 27/01 de 19h00 à 21h00 : AGIR

Vendredi 28/01 à 16h00 : AG de « Lire à Auzances »

Vendredi 4/02 : C2RTE à Saint-Sylvain-Bellegarde

Jedi 17/02 de 9h30 à 12h00 : Projet de Territoire, à la mairie d'Auzances

Conférence des maires, date à définir.

- **Saison culturelle**

Elle débute le dimanche 30 janvier à 15h00 à la salle des fêtes avec le spectacle de danse « Huppercut et One Man Pop».

- **Laiterie**

Christine BICHON-MOREL se plaint des odeurs de la laiterie. L'épandage se fait dans l'Ouche (champ à côté des bâtiments) et les odeurs sont de pire en pire. Depuis 40 ans que la laiterie existe, ces nuisances n'avaient jamais été aussi importantes, il est urgent de faire quelque chose.

Françoise SIMON dit qu'elle appellera le lendemain pour prendre un rendez-vous.

Jean-Pol GILBERT l'informe qu'il n'y a plus de responsable pour le traitement des déchets.

- **Chenilles processionnaires**

Serge DESBOUDARD signale qu'il y a des chenilles processionnaires de retour sur le stade.

Voir avec l'entreprise CARRÉ qui doit revenir pour l'éclairage du stade.

- **Poubelles**

Christian SCARAMUCCIA trouve qu'il n'y a pas assez de poubelles en ville.

Françoise SIMON répond que c'est un choix car elles sont très longues à défaire pour pouvoir les vider. Plus de poubelles prendrait plus de temps aux services techniques qui coûtent cher.

Françoise SUDI GUIRAL rejoint Christian SCARAMUCCIA en précisant qu'il y en a beaucoup avenue de la Gare et très peu dans des lieux qui sont pourtant plus fréquentés et aucune dans le centre.

Fabien JAMME informe le Conseil qu'une opération de nettoyage du bourg a été organisée avec les collégiens et qu'ils n'avaient pas ramassé trop de déchets, les endroits les plus sales étant vers le collège et le stade.

- **Dossiers DETR 2022 : (Cf CR des décisions prises)**

Renseignements pris, il y a une rubrique 16 dans le règlement de la DETR 2022 qui prévoit un taux de subvention DETR modulable pour un taux maximum de 50%, pour les projets inscrits dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse (Cœur de ville / Petites Villes de Demain / Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique).

Le plan de financement devra donc être revu pour nos dossiers suivants :

**P 1 - Aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville**

**Phase 1 (déconstruction de l'immeuble Clidière)**

Ce dossier étant éligible à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), une demande de subvention sera déposée à ce titre.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	53 200, 00 €	DETR 2022 sollicitée 50%	31 600, 00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 900, 00 €	<i>(au lieu de 40%)</i> DSIL sollicitée 30%	18 960, 00 €
Divers travaux	8 100, 00 €	Autofinancement communal	12 640, 00 €
TOTAL HT	63 200, 00 €	TOTAL HT	63 200, 00 €

**P 2 - Réhabilitation partielle d'une friche industrielle – Aménagement d'ateliers municipaux –  
Deuxième Phase**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	141 353, 52 €	DETR 2022 sollicitée 50%	70 676, 76 €

		(au lieu de 40%)	
		Autofinancement communal	70 676, 76 €
TOTAL HT	141 353, 52 €	TOTAL HT	141 353, 52 €

**P 3 - Travaux de réaménagement des installations d'éclairage suite à l'enfouissement des réseaux rue de la Victoire et Chemin de Villechereix**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	29 875, 46 €	DETR 2022 sollicitée 50% (au lieu de 35%)	14 937, 73 €
		Subvention SDEC 30%	8 962, 64 €
		Autofinancement communal	5 975, 09 €
TOTAL HT	29 875, 46 €	TOTAL HT	29 875, 46 €

- Séance levée à 22 heures 34 -

Le Maire,  
Françoise SIMON

Le secrétaire de séance,  
Leilha BERTHON